

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

**OBJET : Convention cadre pour les Espaces tourisme et découverte, antennes du CIAP et convention relative à l'«Espace Tourisme et Découverte Patrimoine et Terroir Gourmand » de la commune du Val**

**N° : 026 /2024**

**Annexe : convention cadre**

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 17 représentant 17 voix

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, à quatorze heure trente, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du seize septembre, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Michel GROS.

Il examine le point n° 3 de l'ordre du jour, visé en objet.

**DELEGUES DES EPCI :****ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

M. GROS – G. FABRE – J. GIULIANO – F. PERO – N. RULLAN – O. HOFFMANN – J. PAUL – J-P. VERAN – R. DEBRAY – G. FERRANTE – J-L. LAUMAILLER – P. TONARELLI

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

H. PHILIBERT – N. BREMOND – B. DE BOISGELIN – L. MEAUME – C. GHINAMO

**ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

D. BREMOND – J-C. FELIX – O. BATHELEMY – C. LASSOUTANIE – A. DECANIS  
G. BRINGANT – A. RAVANELLO – E. AUDIBERT – O. ARTUPHEL – J-L.  
BONNET – J-M. CONSTANS – C. DELZERS – S. LOUDES – C. PAILLARD  
D.CLERCX

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

P. MOACHON - C. VENTURINO GABELLE – E. HUGOU – D. VAUZELLE

Le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon porte le label Pays d'art et d'histoire, et, à ce titre, contribue à la réalisation d'un réseau de Centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine sur son territoire.

Un Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine est un équipement culturel de proximité ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics aux patrimoines du Pays d'art et d'histoire.

Il a pour rôle de :

- Qualifier un territoire en favorisant son appréhension par tous les publics ;
- Donner de la visibilité et de la lisibilité à un territoire « culturel et patrimonial ». Il participe à identifier le territoire et souligne ce qui le caractérise ;
- Mettre en valeur les ressources architecturales et patrimoniales du territoire en vue de favoriser un développement culturel profitable à tous ; à ce titre, le CIAP fait découvrir et comprendre l'architecture et le patrimoine du territoire concerné en présentant les étapes successives de sa constitution en les contextualisant par l'apport de données géographiques, historiques, politiques, religieuses, socio-économiques, ethnologiques et techniques ;
- Sensibiliser la population aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère du territoire et de l'impliquer davantage dans la réalisation de projets de mise en valeur du patrimoine ;

Le Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine Provence Verdon, nommé « CIAP cœur » se situera dans le futur pôle culturel de Brignoles, mutualisé avec le Musée des Comtes de Provence.

### **Les « Espaces Tourisme & Découverte »**

Le territoire s'est doté depuis 2019 d'antennes du CIAP intitulées « Espaces Tourisme et Découverte » :

- L'« Espace Tourisme & Découverte de la Sainte-Baume » à Plan d'Aups, mutualisé avec Le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume et l'Office de Tourisme Provence Verte & Verdon, inauguré en 2019 ;
- L'«Espace Tourisme & Découverte Provence Verdon » à Barjols, mutualisé avec l'Office de tourisme Provence Verte & Verdon, inauguré en 2021.

L'accueil de ces deux espaces est opéré par du personnel de l'Office de tourisme.

La présente convention cadre a pour objet de préciser les conditions et modalités d'intégration d'un espace d'exposition communal au réseau des antennes du Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire Provence Verte Verdon, intitulé « Espace Tourisme & Découverte ».

### **1- Critères :**

Un équipement existant ou en création peut bénéficier de l'appellation « Espace Tourisme & Découverte » et devenir une antenne du Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine s'il respecte un certain nombre de critères clairement établis.

Afin d'être une antenne du CIAP, un « Espace Tourisme & Découverte » doit :

- Porter le nom « Espace Tourisme & Découverte » complété par un titre précisant sa spécificité ;

- Être un lieu d'exposition permanente présentant l'histoire et le patrimoine de la commune où se situe l'équipement et/ou du territoire Provence Verte Verdon. Pour cela, un lien doit être établi avec les thèmes et le parcours muséographique du CIAP « cœur ». En effet, cet équipement ne doit pas être uniquement un lieu d'exposition, mais doit proposer une réelle interprétation du patrimoine.
- Être pensé et conçu avec le Pays d'art et d'histoire Provence Verte Verdon afin que le parcours proposé corresponde au projet scientifique global du CIAP ;
- Proposer un accès gratuit au public, hors médiations ;
- Être accessible au public le plus largement possible. L'amplitude d'ouverture doit être suffisamment étendue, particulièrement le week-end et durant les vacances scolaires. Dans un souci de communication et de bonne compréhension du public, ces horaires doivent être lisibles et fixes.
- Faire appel à du personnel identifié et qualifié pour assurer l'ouverture et pouvoir renseigner les visiteurs. Afin de favoriser l'intégration dans le réseau CIAP et de pouvoir relayer vers d'autres sites du territoire, ce personnel devra bénéficier d'une formation par le Pays d'art et d'histoire sur la notion de patrimoine territorial.

Afin d'être un lieu d'accueil et de relais de l'Office de Tourisme Provence Verte & Verdon, un « Espace Tourisme & Découverte » doit également accueillir un Point d'Information Touristique. Pour cela, il doit satisfaire aux souhaits de service et d'accessibilité nécessaires, édictés dans une convention particulière avec l'Office de Tourisme (convention de partenariat PIT).

## 2- Engagements des parties :

La commune s'engage :

- à faire appel au Pays d'art et d'histoire pour la conception du contenu et de la scénographie.
- à prendre en charge sa gestion, son entretien et sa maintenance ;
- à renvoyer les visiteurs sur les autres ETD et CIAP du territoire et à pouvoir informer les visiteurs sur des éléments patrimoniaux du territoire ;
- à organiser une rencontre annuelle avec le PAH afin de faire un bilan sur le fonctionnement de l'équipement ;
- à citer et faire apparaître le logo du Syndicat Mixte et du Pays d'art et d'histoire dans toute action de communication relative à cet espace.
- à utiliser les visuels chartés réalisés en collaboration avec le Pays d'art et d'histoire dans le cadre de la création de supports de communication.

Le Syndicat Mixte s'engage :

- à intégrer les Espaces Tourisme & Découverte au réseau des Centres d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine du territoire et à communiquer sur ces espaces et ses actions.
- à participer à la conception muséo/scénographique de l'espace
- à former le personnel à la notion de patrimoine territorial ;
- à intégrer les ETD aux projets pédagogiques et programmes de médiation menés dans le cadre du service éducatif et autres actions de sensibilisation ;
- à citer et faire apparaître le logo de la commune dans toute action de communication relative à cet espace.

## Intégration de l'espace muséographique de la Commune du Val dans les espaces tourisme et découverte du CIAP

La commune du Val a réalisé l'aménagement d'un espace muséographique dédié au patrimoine du Val, inauguré en 2023. L'exposition permanente présente l'histoire de la commune, son patrimoine agricole et gastronomique à travers une scénographie moderne. La commune a bénéficié de l'appui technique du Pays d'art et d'histoire pour la conception de cet espace qui accueille également un Point Info Tourisme.

La commune du Val a sollicité le Syndicat Mixte afin que cet espace puisse intégrer le réseau des antennes du CIAP.

Cet espace muséographique répondant aux différents critères cités précédemment, il est proposé de signer une convention afin qu'il devienne un Espace Tourisme et Découverte au titre des antennes du CIAP.

### LE COMITE SYNDICAL

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### Décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** les termes de la convention cadre ci-jointe relative aux Espaces tourisme et découverte, antennes du CIAP Provence Verte Verdon et d'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir s'y rapportant ;
- **APPROUVER** l'intégration de « l'Espace Tourisme et Découverte Patrimoine et Terroir gourmand » de la commune du Val dans le réseau des antennes du CIAP et d'autoriser le Président à signer la convention afférente.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte

Michel GROS

